

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
Travail-Justice-Solidarité

DECRET

D/2011/ **154**/PRG/SGG

**CONVOQUANT UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
NATIONAL DE LA TRANSITION**

Le Président de la République

Vu la Constitution notamment en son article 157 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Il est convoqué une session extraordinaire du Conseil National de la Transition à compter du 16 Mai 2011 en vue d'examiner le projet de loi de Finances 2011.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

16 MAI 2011
Conakry, le 2011



Pr. Alpha CONDE